



754, 8^e Rue
Saint-Prospier,Qc
G0M 1Y0
(418) 594-6201

Liste de prix
et normes
Effective le 1^{er} novembre 2023

► NOTES IMPORTANTES POUR LES PRODUCTEURS

PERMIS DE LIVRAISON

- Pour les producteurs, un permis de livraison est requis : <http://www.apflo.ca/demande-permis-de-livraison>

PRÉLEVÉ SYNDICAL

- Pour les producteurs, 2,15\$ de la tonne métrique verte sera retenue sur votre revenu généré.

FRAIS DE TRANSPORT

- Un montant pour les frais de transport sera retenu sur votre revenu généré en fonction de la distance entre l'usine et votre municipalité/secteur. Pour connaître le montant qui sera versé à votre transporteur et qui vous sera retenu veuillez-vous référer à la grille tarifaire de l'usine : <https://apflo.ca/liste-de-prix-usine/>

NOTES IMPORTANTES

- Personne Ressource: **Sylvain Garneau (418) 594-6201**
- Les prix indiqués dans le tableau de bois en billot et de bois en longueur représentent le prix brut (poste de réception Groupe Crête Ferme-Neuve et Groupe Crête Mont-Blanc). De ce montant, vous devez déduire le prélevé syndical et les frais de transport afin de calculer le montant réel qui vous sera versé.

LISTE DE PRIX • BILLOTS				
ESSENCE ACCEPTÉE	LONGUEUR DES BILLOTS	DIAMÈTRE FIN BOUT	PRIX POSTE DE RÉCEPTION CRÊTE FERME-NEUVE	PRIX POSTE DE RÉCEPTION CRÊTE MONT-BLANC
CÈDRE DE L'EST	8 PI, 6 PO 14 PI 4 PO 16 PI 8 PO	8 PO ET 1/2	92\$/TMV	100\$/TMV
LISTE DE PRIX • LONGUEUR				
ESSENCE ACCEPTÉE	DIAMÈTRE SOUCHE MINIMUM	DIAMÈTRE FIN BOUT	PRIX POSTE DE RÉCEPTION CRÊTE FERME-NEUVE	PRIX POSTE DE RÉCEPTION CRÊTE MONT-BLANC
CÈDRE DE L'EST	12 PO	5 PO	82\$/TMV	90\$/TMV

Spécifications pour le bois en billot et longueur:

- **Branches** : toutes les branches doivent être enlevées et coupées au ras du tronc.
- **Fin Bout** : seules les tiges coupées à la scie mécanique seront acceptées. Les bouts cisailés seront refusés.
- **Fourche** : les billes contenant des fourches seront éliminées
- **Empilement** : Les billot doivent être séparés du bois en longueur
- **Base élevée** : Les billots et le bois en longueur doivent être coupés au-dessus du niveau des racines pour éviter une base évasée.
- **Défauts** : Les billots et les arbres avec un diamètre à la souche de moins de 16 pouces (40 cm) doivent avoir un minimum de face de 4 pouces de bois sain, et ceux de 16 pouce et plus doivent avoir un minimum de 3 faces de 5 pouce de bois sain.

Toute les billes qui ne respecteront pas les spécifications, qui contiendront moins de bois sain que le minimum permis, ou qui auront une quantité excessive de ces défauts :

-Fendues

-Trou de fourmis, de vers ou de pics bois

-Coeur noir (une attention spéciale doit être portée au coeur noir durant les opérations hivernales)

Seront retiré de la pile, pour déduction, ou pour refus.